

COMMISSION de SURVEILLANCE
du SECTEUR FINANCIER

NEWSLETTER
DE LA CSSF

N°79

Août 2007



RESSOURCES HUMAINES

■ RECRUTEMENT

Dans le cadre du renforcement des effectifs de la CSSF et suite aux récents examens-concours, six employés ont rejoint les services de la CSSF qui compte désormais 285 agents, dont 149 hommes et 136 femmes. Ils ont été affectés aux services suivants :

Service Surveillance des Banques

Françoise JAMINET

Service Surveillance des OPC

Laurent MAYER

Service Systèmes d'Information

Cédric BRANDENBOURGER

Service Surveillance des Marchés d'Actifs Financiers

Mendaly RIES

Jim NEVEN

Service Surveillance des Fonds de Pension, SICAR et Organismes de titrisation

Tom BECKER

STATISTIQUES

■ BANQUES

Somme des bilans des banques au 30 juin 2007 quasi inchangée

La somme des bilans des banques établies au Luxembourg s'est élevée à EUR 880,982 milliards au 30 juin 2007 par rapport à EUR 876,222 milliards au 31 mai 2007, soit une hausse de 0,54%.

Le nombre de banques inscrites sur la liste officielle au 31 juillet 2007 s'est élevé à 157 unités.

Le nombre total de personnes employées auprès des établissements de crédit luxembourgeois s'élève à 25.397 au 30 juin 2007, ce qui représente une hausse de 1.427 unités (+5,95%) sur un an et une progression de 220 unités (+0,87%) par rapport au 31 mars 2007.

■ PROFESSIONNELS DU SECTEUR FINANCIER (PSF)

Augmentation de la somme des bilans au 30 juin 2007

Suivant les données provisoires établies au 30 juin 2007, la somme des bilans de l'ensemble des PSF (213 entreprises en activité) se chiffre à EUR 112,336 milliards contre EUR 102,894 milliards au mois précédent (209 entreprises en activité), ce qui équivaut à une hausse de 9,18% sur une période d'un mois, et contre EUR 67,648 milliards au mois de juin de l'année précédente (196 entreprises en activité), soit une augmentation considérable de 66,06%.

Même si la majorité des catégories de PSF affichent une évolution positive de leur somme des bilans entre les mois de juin 2006 et 2007, l'augmentation substantielle de la somme des bilans des PSF au cours de cette période résulte essentiellement de l'accroissement du volume d'activité d'un acteur important actif en matière de prêt de titres et, dans une moindre envergure, de l'évolution positive du nombre de PSF (+ 17 entités au cours des derniers 12 mois).

STATISTIQUES

Une ventilation de la somme des bilans au 30 juin 2007 en fonction des différentes catégories de PSF confirme la première position de la catégorie des professionnels effectuant du prêt de titres. Suivent ensuite les entités pouvant exercer toutes les activités de PSF permises par l'article 28 de la loi du 15 décembre 2000 sur les services postaux et les services financiers postaux, les professionnels effectuant des opérations de prêt ainsi que les professionnels intervenant pour leur propre compte.

Le personnel employé auprès des PSF est passé de 10.295 unités au 31 mars 2007 à 10.712 unités au 30 juin 2007, soit une augmentation de 417 unités au cours du deuxième trimestre 2007. Cette hausse de l'effectif global des PSF est notamment attribuable à l'augmentation de l'emploi auprès de quelques entités assumant diverses tâches dans le domaine des OPC. Les PSF nouvellement agréés au cours de la période sous revue constituent un autre facteur explicatif du développement positif au niveau de l'emploi.

Comparé au 30 juin 2006 avec un effectif de 8.064 unités, l'emploi auprès des PSF a augmenté de 2.648 unités, soit de 32,84 %, sur une période de douze mois.

Le résultat net provisoire pour l'ensemble des 213 acteurs financiers en activité à la fin du mois de juin 2007 s'établit à EUR 338,77 millions contre EUR 104,31 millions au mois de mars 2007 (203 entreprises actives à cette date).

En effectuant une ventilation du résultat net provisoire par catégorie de PSF au 30 juin 2007, il apparaît que le groupe des déposataires professionnels de titres ou d'autres instruments financiers (3 entités), en première position, affiche à lui seul un résultat global de EUR 142,7 millions, suivi par celui des distributeurs de parts d'OPC (35 entités) dont le résultat se chiffre à cette même date à EUR 93,9 millions.

Vu sur une période de douze mois, le résultat net provisoire pour l'ensemble des PSF est passé de EUR 268,18 millions au 30 juin 2006 (196 entreprises en activité) à EUR 338,77 millions au 30 juin 2007 (213 entreprises en activité). Cette évolution positive s'explique en partie par la hausse du résultat global de la catégorie des déposataires professionnels de titres ou d'autres instruments financiers sur une année ainsi que par l'augmentation du nombre de PSF agréés au cours de la période sous rubrique (+17 entités), dont plus spécifiquement plusieurs acteurs au niveau des PSF de support.

Répartition des professionnels du secteur financier selon leur statut (au 31 juillet 2007)

Catégorie		Nombre
Entreprises d'investissement		
Commissionnaires	COM	10
Gérants de fortunes	GF	51
Professionnels intervenant pour leur propre compte	PIPC	14
Distributeurs de parts d'OPC	DIST	37
Preneurs ferme	PF	2
Dépositaires professionnels de titres ou d'autres instruments financiers	DEP	3
Agents de transfert et de registre	ATR	11
PSF autres que les entreprises d'investissement		
Conseillers en opérations financières	COF	11
Courtiers	COU	9
Teneurs de marché	TM	1
Personnes effectuant des opérations de change-espèces	CHES	0
Recouvrement de créances	RECO	1
Professionnels effectuant des opérations de prêt	POP	7
Professionnels effectuant du prêt de titres	PPT	1
Administrateurs de fonds communs d'épargne	AFCE	1
Domiciliataires de sociétés	DOM	54
Agents de communication à la clientèle	ACC	16

STATISTIQUES

Agents administratifs du secteur financier	AA	19
Opérateurs de systèmes informatiques et de réseaux de communication du secteur financier	IT	40
Professionnels effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés	PCG	8
Professionnels du secteur financier auxquels s'applique la section 1 du chapitre 2 de la partie I de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, à l'exclusion des catégories de PSF visées également par la section 2 du même chapitre	ART. 13	3
Entité pouvant exercer toutes les activités de PSF permises par l'article 28 de la loi du 15 décembre 2000 sur les services postaux et les services financiers postaux	EPT	1
TOTAL *		216

* le même établissement peut être repris dans plusieurs catégories

■ SOCIÉTÉS DE GESTION

Agrément de deux nouvelles sociétés de gestion relevant du chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif

La CSSF informe que deux nouvelles sociétés de gestion ont été inscrites sur le tableau officiel des sociétés de gestion régies par le chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.

Il s'agit en l'occurrence des entités suivantes :

- Arc Asset Management S.A.
- Assenagon Asset Management S.A.

Les sociétés de gestion sous rubrique sont exclusivement actives dans le domaine de la gestion collective.

Suite à ces agréments, le nombre de sociétés de gestion relevant du chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif et pouvant bénéficier depuis le 13 février 2004 du passeport européen par voie de libre établissement ou de libre prestation de services dans un Etat membre de l'Union européenne s'élève à 175 au 14 août 2007.

■ FONDS DE PENSION, SICAR ET ORGANISMES DE TITRISATION AGREES

Agrément de huit nouvelles sociétés d'investissement en capital à risque (SICAR)

Depuis la publication de la dernière Newsletter, huit nouvelles sicar ont été inscrites sur la liste officielle des SICAR régies par la loi du 15 juin 2004 relative à la Société d'investissement en capital à risque (SICAR). Le nombre des SICAR inscrites sur la liste officielle s'élève à 150 unités au 14 août 2007.

Les huit nouvelles entités agréées sont les suivantes :

- Credit Suisse Global Infrastructure SCA Sicar;
- Coreplus II Diversified Feeder, Sicar S.C.A.;
- Devera S.A., Sicar;
- Gain Capital Participations SA, Sicar;
- Immofin S.C.A., SICAR;
- LFPI Mezzanine S.C.A. Sicar;
- NG Private Equity S.C.A. Sicar;
- VCapital S.C.A..

STATISTIQUES

Le nombre des organismes de titrisation agréés par la CSSF conformément à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation s'élève à 14 unités au 31 juillet 2007 comparé à 11 unités au 31 décembre 2006.

A la même date, 14 fonds de pension sous forme de société d'épargne pension à capital variable (sepcav) et d'association d'épargne-pension (assep) ont été inscrits sur la liste officielle des fonds de pension régis par la loi du 13 juillet 2005.

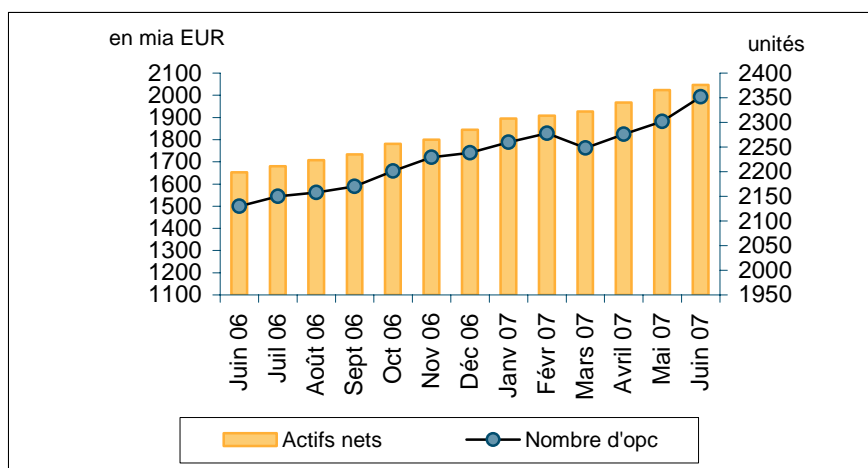
Le nombre des professionnels agréés pour exercer l'activité de gestionnaire de passif pour les fonds de pension soumis à la loi du 13 juillet 2005 s'est élevé à 12 au 31 juillet 2007.

■ ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF ET FONDS D'INVESTISSEMENT SPECIALISES A LA FIN DU MOIS DE JUIN 2007

I. Situation globale

Au 30 juin 2007, le patrimoine global net des organismes de placement collectif et des fonds d'investissement spécialisés s'est élevé à EUR 2.047,022 milliards contre EUR 2.024,662 milliards au 31 mai 2007, soit une augmentation de 1,10% par rapport au mois de mai 2007. Cette croissance est principalement due à l'afflux de nouveau capital. Au cours du mois de juin 2007, l'investissement net en capital s'est élevé à EUR 20,598 milliards. Par rapport au 31 décembre 2006, l'investissement net en capital s'élève à EUR 130,619 milliards.

Pour le mois de juin 2007, le secteur fait état d'une augmentation de 10,96% par rapport au 31 décembre 2006 où le patrimoine global net était de EUR 1.844,850 milliards. Considéré sur la période des douze derniers mois écoulés, le volume des actifs nets est en progression de 23,90%.



- Le nombre d'unités dépasse pour la première fois les 10.000.

Le nombre d'organismes de placement collectif (OPC) et de fonds d'investissement spécialisés (FIS) pris en considération est de 2.352 par rapport à 2.302 le mois précédent. 1.459 entités ont adopté une structure à compartiments multiples ce qui représente 9.149 compartiments. En y ajoutant les 893 entités à structure classique, un nombre total de 10.042 unités sont actives sur la place financière.

II. Ventilation des OPC selon les parties I et II de la loi de 2002 et les FIS

	OPC PARTIE I		OPC PARTIE II		FIS		TOTAL	
	Nombre	Avoirs nets (en mia €)	Nombre	Avoirs nets (en mia €)	Nombre	Avoirs nets (en mia €)	Nombre	Avoirs nets (en mia €)
31/12/06	1 469	1 516,540	552	249,916	217	78,394	2 238	1 844,850
31/01/07	1 482	1 558,650	556	256,698	222	80,462	2 260	1 895,810
28/02/07	1 490	1 568,660	561	259,029	227	81,018	2 278	1 908,707
31/03/07	1 457	1 580,732	563	265,013	228	81,615	2 248	1 927,360
30/04/07	1 461	1 613,851	571	269,882	244	83,263	2 276	1 966,996
31/05/07	1 469	1 660,616	578	277,244	255	86,802	2 302	2 024,662
30/06/07	1 492	1 675,029	584	283,491	276	88,502	2 352	2 047,022

Le tableau ci-dessus montre que les OPC partie I et partie II, ainsi que les FIS ont enregistré au cours du premier semestre 2007 une croissance continue des avoirs nets.

En ce qui concerne la variation nette (inscriptions moins retraits) du nombre d'entités, il apparaît que les FIS ont enregistré une augmentation nette de 59 entités, par rapport à 23 pour les OPC partie I et 32 pour les OPC partie II. Cette hausse du nombre de FIS s'explique par l'entrée en vigueur de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés. Par ailleurs, en raison du fait qu'un certain nombre d'OPCVM soumis à la partie I de la loi du 30 mars 1988 ont été liquidés ou ont fusionné avec d'autres entités suite à l'abolition de la loi du 30 mars 1988 avec effet au 13 février 2007, la variation au niveau des OPC partie I a été moins importante.

Pour ce qui est de l'investissement net en capital de EUR 20,598 milliards, il peut être noté que EUR 12,639 milliards incombent aux OPC partie I, EUR 6,168 milliards aux OPC partie II et EUR 1,791 milliards aux FIS.

COMMUNIQUES DE PRESSE

■ COMPTES DE PROFITS ET PERTES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT AU 30 JUIN 2007

Communiqué de presse du 16 juillet 2007

Sur base de chiffres provisoires au 30 juin 2007¹, la Commission de Surveillance du Secteur Financier évalue le résultat avant provisions du secteur bancaire luxembourgeois à 3.166 millions d'EUR. Ce chiffre représente une hausse de 9,7% par rapport au 30 juin 2006, date à laquelle le résultat avant provisions s'élevait à 2.885 millions d'EUR.

Les activités bancaires profitent toujours de la conjoncture économique et financière favorable qui se traduit par la hausse des différentes catégories de revenus bancaires. Sous l'effet des performances boursières, les revenus de commissions augmentent de 10,4% en comparaison annuelle. Pour la marge d'intérêts, la hausse est de 27,4%. Elle provient à part égale des revenus de valeurs mobilières et des revenus d'intermédiation qui augmentent avec les taux de rendement et les volumes d'intermédiation. Seuls les autres revenus nets enregistrent une importante baisse par rapport à juin 2006. Rappelons qu'au premier semestre 2006 ces revenus avaient été inhabituellement élevés en raison de produits exceptionnels à caractère non récurrent réalisés par une banque de la place.

¹ Les banques reprises dans l'échantillon représentent 95,7% du résultat avant provisions de l'exercice 2006.

COMMUNIQUES DE PRESSE

Du côté des dépenses, les frais généraux augmentent de 11,4%. Leur taux de croissance dépasse de 1% celui des revenus.

Pour le résultat avant provisions, la progression de 9,7% s'établit à 27,7% si l'on fait abstraction des effets non récurrents liés à la plus-value susmentionnée.

Compte de profits et pertes au 30 juin 2007

Postes en millions d'EUR	Juin 2006	Juin 2007	%	% (hors produits exceptionnels)
Marge d'intérêts ²	2.038	2.596	27,4%	27,4%
Revenus de commissions	1.842	2.034	10,4%	10,4%
Autres revenus nets	851	591	-30,5%	33,8%
Produit bancaire	4.730	5.221	10,4%	20,7%
Frais de personnel	1.011	1.125	11,3%	11,3%
Autres frais généraux	834	929	11,4%	11,4%
Frais généraux	1.845	2.055	11,4%	11,4%
Résultat avant provisions	2.885	3.166	9,7%	27,7%

2 Y compris dividendes perçus sur les filiales.

REGLEMENTATION NATIONALE

Circulaire CSSF 07/301 : mise en œuvre du processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes (ICAAP)

La circulaire CSSF 07/301 s'adresse aux établissements de crédit et entreprises d'investissement qui doivent mettre en œuvre un «processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes» - ou «ICAAP» d'après le terme anglais Internal Capital Adequacy Assessment Process - suivant les exigences prévues à la partie XVII des circulaires CSSF 06/273 et 07/290. Ces exigences, qui sont celles contenues dans les directives européennes 2006/48/CE et 2006/49/CE, ont été complétées au niveau communautaire par des lignes directrices spécifiques élaborées par le Comité européen des contrôleurs bancaires (CEBS). L'objet de la circulaire CSSF 07/301 est d'inscrire ces dispositions spécifiques dans la réglementation bancaire luxembourgeoise.

La circulaire en question contient en son chapitre deux les exigences réglementaires applicables à l'ICAAP. Il s'agit essentiellement de règles de bonne gouvernance interne qui précisent les responsabilités des organes de surveillance (sous-chapitre II.5) et de gestion journalière (sous-chapitre II.6) en matière de gestion des risques et de gestion des fonds propres internes. Ces règles prévoient en particulier que l'organe de surveillance suit et contrôle la gestion quotidienne des risques et des fonds propres qu'il délègue à l'organe de gestion journalière. Ce dernier est appelé à mettre en place une fonction de gestion des risques (§16), ainsi qu'une politique de risque et de fonds propres (§20-22) et de rapporter régulièrement la

REGLEMENTATION NATIONALE

situation des risques et des fonds propres internes à l'organe de surveillance ainsi qu'à la CSSF. La circulaire rappelle en outre que l'ICAAP tombe aussi dans le champ d'attribution de l'audit interne et de la fonction Compliance (sous-chapitre II.7). Enfin, elle demande aux établissements d'inclure en particulier dans leur ICAAP les risques de taux d'intérêt inhérents aux activités hors portefeuille de négociation, les risques de concentration ainsi que les risques liés aux activités de gestion patrimoniale. Il s'agit de trois catégories de risques importants qui ne font pas l'objet d'une exigence en fonds propres prudeniels suivant les dispositions de la partie V des circulaires CSSF 06/273 et 07/290.

Finalement, la circulaire CSSF 07/301 contient en annexe des explications et illustrations additionnelles destinées à guider les établissements dans l'implémentation pratique de leur ICAAP. La circulaire entre en vigueur avec effet immédiat, mais ne produira ses effets au niveau des établissements concernés qu'à partir du moment où ces derniers appliqueront la circulaire CSSF 06/273, respectivement la circulaire CSSF 07/290.

Circulaire CSSF 07/305 : la loi du 13 juillet 2007 relative aux marchés d'instruments financiers publiée au Mémorial A N° 116 du 16 juillet 2007

L'objet de la circulaire est de porter à l'attention des parties intéressées la publication de la loi du 13 juillet 2007 relative aux marchés d'instruments financiers (ci-après la «loi MIFID») et portant entre autres transposition de la directive 2004/39/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 concernant les marchés d'instruments financiers (ci-après la «directive MIFID »). La loi MIFID entre en vigueur le 1^{er} novembre 2007.

Le premier objectif de la loi MIFID consiste à définir un ensemble de règles visant à renforcer la protection des investisseurs et partant à améliorer leur confiance dans les marchés financiers. Ces règles s'appliquent aux entreprises d'investissement et aux établissements de crédit qui offrent des services d'investissement ou exercent des activités d'investissement. Parmi ces règles, on peut citer des règles de conduite plus précises et plus poussées, le renforcement de l'obligation d'«exécution au mieux» des ordres de la clientèle, de la gestion des conflits d'intérêts. L'ensemble de ces règles est désigné par règles de conduite du secteur financier.

Le deuxième objectif de la loi MIFID est de promouvoir les intérêts des investisseurs, l'efficacité des marchés et la concurrence entre les différents régimes d'exécution des ordres en les mettant sur un pied d'égalité. La loi établit un cadre réglementaire global concernant l'exécution d'ordres destiné à favoriser la concurrence, tant à l'échelle de l'Union européenne qu'à l'intérieur de notre territoire national, entre marchés réglementés, systèmes multilatéraux de négociation et systèmes internes de négociation mis en place par les établissements de crédit et les entreprises d'investissement.

Par ailleurs, la loi MIFID introduit un certain nombre d'amendements à la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier. Ces modifications concernent essentiellement l'introduction de nouveaux statuts de PSF, la modification de certains statuts de PSF, un allègement des exigences en capital social initial pour les PSF, une extension de la liste des instruments financiers ainsi qu'une modification des règles organisationnelles et de conduite.

Circulaire CSSF 07/307 : MIFID – règles de conduite relatives au secteur financier

L'objet de la circulaire est d'apporter des explications et précisions concernant certaines dispositions de la loi du 13 juillet 2007 relative aux marchés d'instruments financiers transposant la directive 2004/39/CE du Parlement Européen et du Conseil du 21 avril 2004 et du règlement grand-ducal du 13 juillet 2007 relatif aux exigences organisationnelles et aux règles de conduite dans le secteur financier transposant la directive 2006/73/CE de la Commission du 10 mai 2006 (réglementation «MiFID»).

Le nouvel article 37-3 (1) de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier exige des établissements, lorsqu'ils fournissent à des clients des services d'investissement et, le cas échéant, des services auxiliaires, d'agir d'une manière honnête, équitable et professionnelle qui sert au mieux les intérêts des clients. Ce principe général était déjà le principe-clé des obligations professionnelles introduites en 1998 et précisées par la circulaire CSSF 2000/15 relative aux règles de conduite dans le secteur financier, qui sera abrogée avec effet au 1^{er} novembre 2007 et remplacée par la circulaire CSSF 07/307 entrant en vigueur à cette même date.

Les précisions portent, entre autres, sur la responsabilité du conseil d'administration et de la direction autorisée, le contrôle par le réviseur d'entreprises, la catégorisation des clients, l'évaluation si le service à fournir convient au client ou est approprié pour lui («suitability» et «appropriateness»), les conflits d'intérêts, les avantages («inducements»), l'obligation de meilleure exécution, les règles de traitement des ordres des clients, l'information des clients existants et potentiels, la nécessité d'un écrit fixant les droits et obligations des parties, les rapports à fournir aux clients, les enregistrements à conserver et les règles à observer dans des situations concurrentielles spécifiques.

Les recommandations publiées par le Comité européen des régulateurs de valeurs mobilières (CESR) en matière d'avantages, de meilleure exécution et d'enregistrements spécifiques figurent à l'annexe et font partie intégrante de la circulaire CSSF 07/307.

Circulaire CSSF 07/308 : Lignes de conduite à adopter par les organismes de placement collectif en valeurs mobilières relativement à l'emploi d'une méthode de gestion des risques financiers ainsi qu'à l'utilisation des instruments financiers dérivés

La circulaire CSSF 07/308, qui s'adresse à tous les organismes de placement collectif luxembourgeois en valeurs mobilières et à ceux qui interviennent dans le fonctionnement et le contrôle de ces organismes, a pour objet de porter à l'attention des organismes de placement collectif en valeurs mobilières relevant de la partie I de la loi modifiée du 20 décembre 2002 des compléments d'informations relatives à l'emploi d'une méthode de gestion des risques financiers au sens de l'article 42(1) de la loi de 2002, ainsi qu'à l'utilisation des instruments financiers dérivés au sens de l'article 41(1)g) de cette même loi.

Circulaire CSSF 07/309 : Répartition des risques dans le contexte des fonds d'investissement spécialisés

En vertu de la loi du 13 février 2007, les fonds d'investissement spécialisés sont ouverts à des investisseurs institutionnels, des investisseurs professionnels et d'autres «investisseurs avertis» conformément aux critères plus amplement déterminés à l'article 2 de cette loi. Cela signifie que les fonds d'investissement spécialisés sont ouverts à une clientèle privée de personnes physiques «sophistiquées». Pour cette raison, le législateur a pu prévoir un régime réglementaire allégé pour les fonds d'investissement spécialisés. Dans ce même ordre d'idées, la CSSF considère que le concept de répartition des risques peut être interprété de manière flexible.

Tous les investisseurs dans les fonds d'investissement spécialisés étant des investisseurs institutionnels, professionnels ou autres investisseurs avertis, ils sont censés être suffisamment expérimentés pour porter eux-mêmes un jugement sur le concept de répartition des risques d'investissement et sur les informations dont ils ont besoin pour fonder leur avis.

La circulaire CSSF 07/309 du 3 août 2007, qui s'adresse à tous les fonds d'investissement spécialisés, a pour objectif d'introduire des lignes de conduite concernant la répartition des risques dans le contexte des fonds d'investissement spécialisés.

Circulaire CSSF 07/310 : Renseignements financiers à produire par les fonds d'investissement spécialisés

La circulaire CSSF 07/310, qui s'adresse à tous les fonds d'investissement spécialisés, fournit des précisions sur l'établissement et la communication des renseignements financiers que les fonds d'investissement spécialisés sont invités à produire à l'intention de la CSSF sur base de l'article 58 de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés.

Ces renseignements, qui devront être établis sur une base mensuelle et annuelle respectivement, seront utilisés par la CSSF à des fins statistiques et pour les besoins de sa surveillance sur les fonds d'investissement spécialisés concernés.

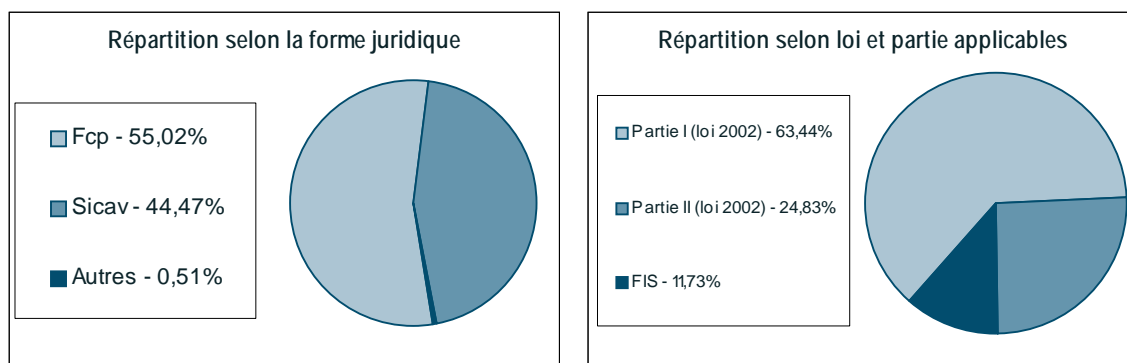
Les renseignements financiers prévus par la circulaire CSSF 07/310 portent sur les mêmes données que celles que les organismes de placement collectif sont tenus de communiquer à la CSSF dans le cadre de la circulaire IML 97/136.

STATISTIQUES OPC

Statistiques trimestrielles sur l'industrie des organismes de placement collectif Situation au 30 juin 2007

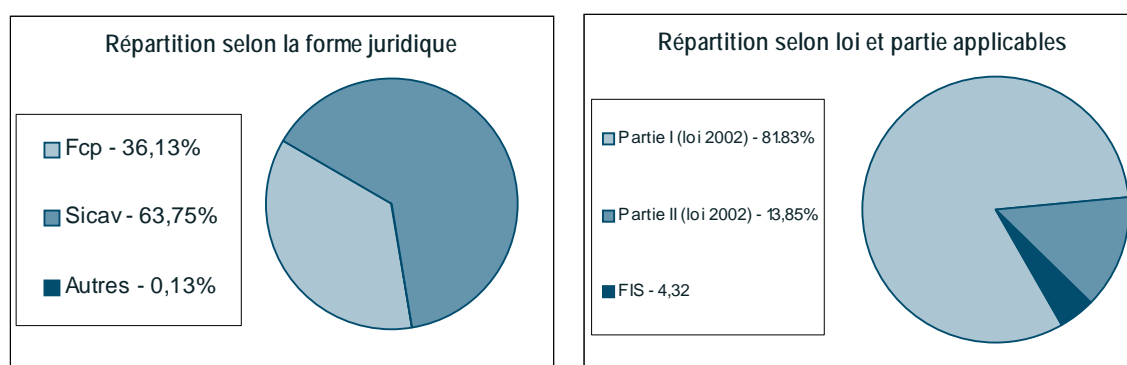
En plus des statistiques mensuelles, la lettre d'information reprend tous les trois mois des informations plus détaillées sur le secteur des fonds d'investissement, notamment en ce qui concerne l'origine des promoteurs et la politique d'investissement des OPC.

■ NOMBRE D'OPC



Loi, partie \ forme juridique	FCP	SICAV	Autres	Total
Partie I (loi 2002)	930	561	1	1 492
Partie II (loi 2002)	202	373	9	584
FIS	162	112	2	276
TOTAL	1 294	1 046	12	2 352

■ ACTIFS NETS DES OPC



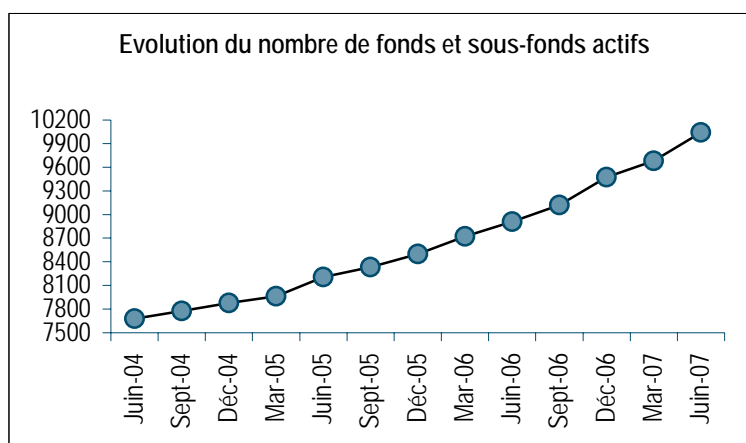
Loi, partie \ forme juridique (en mia EUR)	FCP	SICAV	Autres	Total
Partie I (loi 2002)	575,113	1 099,907	0,009	1 675,029
Partie II (loi 2002)	107,617	173,317	2,557	283,491
FIS	56,801	31,663	0,038	88,502
TOTAL	739,531	1 304,887	2,604	2 047,022

STATISTIQUES OPC

■ ORIGINE DES PROMOTEURS DES OPC LUXEMBOURGEOIS

	Actifs nets (en mia EUR)	En %
Etats-Unis	385,590	18,8%
Suisse	372,280	18,2%
Allemagne	352,902	17,2%
Grande-Bretagne	225,825	11,0%
Italie	192,327	9,4%
Belgique	175,699	8,6%
France	149,837	7,3%
Pays-Bas	69,817	3,4%
Suède	29,901	1,5%
Japon	22,182	1,1%
Autres	70,662	3,5%
TOTAL	2 047,022	100 %

■ EVOLUTION DU NOMBRE D'UNITES



■ POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DES OPC LUXEMBOURGEOIS

	Actifs nets (en mia EUR)
VM à revenu fixe (*)	797,429
VM à revenu variable (**)	812,244
VM diversifiées (***)	222,238
Fund of funds	179,756
Liquidités	11,487
Immobilier	10,612
Futures, options, warrants	12,173
Divers (****)	1,083
TOTAL	2 047,022

(*) dont 235,023 milliards d'euros en instruments du marché monétaire et autres titres à court terme

(**) dont 2,991 milliards d'euros en valeurs mobilières non cotées et 0,459 milliards d'euros en capitaux à risque élevé

(***) dont 0,715 milliards d'euros en valeurs mobilières non cotées et 0,323 milliards d'euros en capitaux à risque élevé

(****) dont 0,050 milliards d'euros en capitaux à risque élevé

LISTES OFFICIELLES

■ LISTE DES BANQUES

Changements de dénomination :

Bank Sarasin Europe S.A. est devenue

Crédit Agricole Luxembourg Bank

Banca Lombarda International S.A. est devenue

UBI Banca International S.A

■ LISTE DES AUTRES PROFESSIONNELS DU SECTEUR FINANCIER (PSF)

Nouveaux établissements :

AB FUND CONSULTING S.à R.L.

75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen

Professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés

Autorisation ministérielle du 31 mai 2007, début des activités le 1^{er} août 2007.

BISA S.A.

8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg

Courtier et distributeur de parts d'opc

Autorisation ministérielle du 5 juillet 2007.

ECONOCOM PSF S.A.

4, route d'Arlon, L-8399 Windhof

Opérateur de systèmes informatiques et de réseaux de communication du secteur financier

Autorisation ministérielle du 22 juin 2007, changement des statuts le 30 juillet 2007.

Changements de dénomination :

ALLIED ARTHUR PIERRE S.A. est devenu

TEAM RELOCATIONS S.A.

FUCHS & ASSOCIES FINANCE LUXEMBOURG S.A. est devenu

FUCHS & ASSOCIES FINANCE S.A.

Changements d'adresse :

CSC COMPUTER SCIENCES LUXEMBOURG S.A.

Goldbell Center, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

VECTIS PSF S.A.

4, route d'Arlon, L-8399 Windhof

LISTES OFFICIELLES

Changement de statut :

AUREA FINANCE COMPANY

Ajout du statut de distributeur de parts d'opc pouvant accepter et faire des paiements à celui de professionnel intervenant pour son propre compte.

■ LISTE DES SOCIÉTÉS DE GESTION

Nouvelles sociétés :

ARC ASSET MANAGEMENT S.A.

67, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange

ASSENAGON ASSET MANAGEMENT S.A.

8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Changements d'adresse :

Les sociétés de gestion suivantes ont transféré leur siège au **33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg** :

- UBS Bond Fund Management Company S.A.
- UBS Dynamic Floor Fund Management Company S.A.
- UBS Emerging Economies Fund Management Company S.A.
- UBS Equity Fund Management Company S.A.
- UBS Focused Fund Management Company S.A.
- UBS Institutional Fund Management Company S.A.
- UBS Islamic Fund Management Company S.A.
- UBS Medium Term Bond Fund Management Company S.A.
- UBS Money Market Fund Management Company S.A.
- UBS Responsibility Fund Management Company S.A.
- UBS Short Term Invest Management Company S.A.
- UBS Third Party Management Company S.A.
- UBS Strategy Fund Management Company S.A.
- Bantleon Invest S.A.
- Etruria Fund Management Company S.A.
- Finter Fund Management Company S.A.
- Living Planet Fund Management Company S.A.

Changements de dénomination :

IXIS ASSET MANAGEMENT GLOBAL ASSOCIATES est devenu
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES

VMR FUND MANAGEMENT S.A. est devenu
DF INVESTMENTS S.A.

■ LISTE DES ORGANISMES DE TITRISATION

Changement de dénomination :

Artus Finance S.A est devenu
Prinus Invest S.A.

LISTES OFFICIELLES

■ LISTE DES SICAR

Nouvelles sociétés :

COREPLUS II DIVERSIFIED FEEDER, SICAR S.C.A.

8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg

CREDIT SUISSE GLOBAL INFRASTRUCTURE SCA SICAR

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

DEVERA S.A., SICAR

18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

GAIN CAPITAL PARTICIPATIONS SA, SICAR

65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

IMMOFIN S.C.A., SICAR

5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg

LFPI MEZZANINE S.C.A. SICAR

5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

NG PRIVATE EQUITY S.C.A. SICAR

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

VCAPITAL S.C.A., SICAR

23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg

Changement de nom :

NEW TECH VENTURE CAPITAL II S.C.A. est devenu

MANGROVE II S.C.A. SICAR

Changements de nom et d'adresse :

FONSICAR S.C.A., SICAR est devenu

FONSICAR S.A., SICAR

12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

WINVEST S.A., SICAR est devenu

WINVEST INTERNATIONAL S.A. SICAR

2, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

Changement d'adresse :

KKR PEI SICAR, S. à R.L.

59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg

LISTES OFFICIELLES

■ LISTE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF (OPC)

Inscriptions et retraits pendant le mois de juin 2007 de la liste officielle des organismes de placement collectif luxembourgeois

Inscriptions

1) OPC partie I :

- BERENBERG FUNDS III; 23, rue Aldringen; L-1118 Luxembourg
- BLACKROCK STRATEGIC FUNDS; 49, avenue J-F Kennedy; L-1855 Luxembourg
- CAPTURA; 1B, Parc d'activité Syrdall; L-5365 Munsbach
- COMINVEST ASIA SAFE KICK 10/2012; 25, rue Edward Steichen; L-2540 Luxembourg
- COMINVEST ASIA SAFE KICK 7/2012; 25, rue Edward Steichen; L-2540 Luxembourg
- COMINVEST ASIA SAFE KICK 8/2012; 25, rue Edward Steichen; L-2540 Luxembourg
- COMINVEST ASIA SAFE KICK 9/2012; 25, rue Edward Steichen; L-2540 Luxembourg
- COMINVEST DYNAMIC SAFE 80; 25, rue Edward Steichen; L-2540 Luxembourg
- COMINVEST KLIMA AKTIEN; 25, rue Edward Steichen; L-2540 Luxembourg
- DBM ABSOLUTE FLEX INTERNATIONAL OP; 4, rue Jean Monnet; L-2180 Luxembourg
- DEKA-PREMIUMGARANT 6/2014; 5, rue des Labours; L-1912 Luxembourg
- DWS ETOILE; 2, boulevard Konrad Adenauer; L-1115 Luxembourg
- DWS GARANTIE AVENIR PLUS; 2, boulevard Konrad Adenauer; L-1115 Luxembourg
- EASYETF S&P GSCI™ LIGHT ENERGY DYNAMIC TR; 33, rue de Gasperich; L-5826 Howald-Hesperange
- FIRST STRATEGIEPORTFOLIO ABSOLUT; 4, rue Alphonse Weicker; L-2721 Luxembourg
- FUNDQUEST INTERNATIONAL; 33, rue de Gasperich; L-5826 Howald-Hesperange
- GANADOR; 1B, Parc d'activité Syrdall; L-5365 Munsbach
- HSBC TRINKAUS GLOBAL BONUS CERTIFICATES; 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre; L-1952 Luxembourg
- INTEGER ETHICAL FUNDS; 1, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg
- LUDWIGSBURG BEST OF GARANT 7/2012; 3, rue des Labours; L-1912 Luxembourg
- NW GLOBAL STRATEGY; 1C, Parc d'activité Syrdall; L-5365 Munsbach
- PRIME FUND MANAGEMENT; 1, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg
- ROBECO INCOME FUNDS; 46A, avenue J-F Kennedy; L-1855 Luxembourg
- RP EURO STRATEGIC BOND; 4, rue Jean Monnet; L-2180 Luxembourg
- SUSTAINABLEBALANCE-PLUS; 308, route d'Esch; L-1471 Luxembourg
- SWIP SICAV; 49, avenue J-F Kennedy; L-1855 Luxembourg
- UBS (LUX) KEY SELECTION SICAV 2; 291, route d'Arlon; L-1150 Luxembourg
- UNIGARANTPLUS: DIVIDENDENSTARS (2013) II; 308, route d'Esch; L-1471 Luxembourg

2) OPC partie II :

- CB HEDGE; 6A, Circuit de la Foire Internationale; L-1347 Luxembourg
- EMC ASSET MANAGEMENT; 1, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg
- HSBC MICROFINANCE; 40, avenue Monterey; L-2163 Luxembourg
- IFM-REAL ESTATE PLUS 2; 3, rue des Labours; L-1912 Luxembourg
- LODH PREMIA FUND; 5, allée Scheffer; L-2520 Luxembourg
- SWISS VERMÖGENSMANAGEMENT IMMOBILIEN; 3, rue des Labours; L-1912 Luxembourg
- UNIGARANTPLUS: COMMODITIES (2012) II; 308, route d'Esch; L-1471 Luxembourg

3) FIS :

- AERIS CAPITAL ABSOLUT RETURN-FONDS; 2, rue Heinrich Heine; L-1720 Luxembourg
- ALBATROS SELECT FUND; 5, rue Jean Monnet; L-2180 Luxembourg
- BERLIN & CO; 1B, Parc d'activité Syrdall; L-5365 Munsbach
- BLUEBAY FEEDER FUNDS; 2-8, avenue Charles de Gaulle; L-1653 Luxembourg
- BLUEBAY SPECIALISED FUNDS; 2-8, avenue Charles de Gaulle; L-1653 Luxembourg
- CG REAL ESTATE MASTER FCP; 25, rue Edward Steichen; L-2540 Luxembourg
- EDG KLIMASCHUTZFONDS; 5, rue Jean Monnet; L-2180 Luxembourg
- FIRST STATE EUROPEAN DIVERSIFIED INFRASTRUCTURE FUND FCP-SIF; 69, route d'Esch; L-1470 Luxembourg
- FULL RETURN ALTERNATIVE PREMIUM FUND; 23, avenue de la Porte-Neuve; L-2227 Luxembourg
- GLOBAL MINING VALUE FUND S.A., SICAV-SIF; 1, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg
- GOLDMAN SACHS SPECIALIZED INVESTMENTS SICAV; 1A, rue Höhenhof; L-1736 Senningerberg
- HFO FCP-FIS; 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre; L-1952 Luxembourg
- NORDEA SPECIALISED INVESTMENT FUND, SICAV-FIS; 562, rue de Neudorf; L-2220 Luxembourg-Findel
- NORDIC RETAIL FUND; 2-8, avenue Charles de Gaulle; L-1653 Luxembourg
- PERMEA SOLUTIONS; 2, boulevard Konrad Adenauer; L-1115 Luxembourg
- SEB ASIAN PROPERTY FUND SICAV-FIS; 2-8, avenue Charles de Gaulle; L-1653 Luxembourg
- SGAM AI ART FUND, SICAV-SIF; 16, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg
- SKY ONE; 12, rue Eugène Ruppert; L-2453 Luxembourg
- SPARINVEST PROPERTY FUND; 69, route d'Esch; L-1470 Luxembourg
- TAITAVA FUND, SICAV-FIS; 3-5, place Winston Churchill; L-1340 Luxembourg
- THE ARCHSTONE GERMAN FUND; 46A, avenue J-F Kennedy; L-1855 Luxembourg
- UNIVEST III; 16, rue Erasme; L-1468 Luxembourg

Retraits

1) OPC partie I :

- ALLIANZ-DIT GARANTIE SELEKT 2013; 6A, route de Trèves; L-2633 Senningerberg
- ARCALIA INTERNATIONAL; 11, rue Aldringen; L-1118 Luxembourg
- AREPO SICAV; 5, rue Jean Monnet; L-2180 Luxembourg
- DB RENAISSANCE; 2, boulevard Konrad Adenauer; L-1115 Luxembourg
- PRIVILEGE FUND; 16, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg

2) OPC partie II :

- CREDIT SUISSE EURO BOND EXPRESS; 5, rue Jean Monnet; L-2180 Luxembourg

3) FIS :

- NIKKO MULTIHULL FUND; 9A, rue Robert Stumper; L-2557 Luxembourg

PLACE FINANCIÈRE

Les principaux chiffres actualisés concernant la place financière :

Nombre de banques : **157** (31 juillet 2007)

Somme de bilans : **EUR 880,982 milliards** (30 juin 2007)

Résultat avant provisions : **EUR 3,360 milliards** (30 juin 2007)

Emploi : **25 397 personnes** (30 juin 2007)

Nombre d'OPC : **2 413** (14 août 2007)

Patrimoine global : **EUR 2 047,022 milliards** (30 juin 2007)

Nombre de SICAR : **150** (14 août 2007)

Nombre de fonds de pension : **14** (31 juillet 2007)

Nombre de sociétés de gestion : **175** (14 août 2007)
(chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002)

Emploi : **2 233 personnes** (30 juin 2007)

Nombre de PSF : **216** (31 juillet 2007)

Somme de bilans : **EUR 112,336 milliards** (30 juin 2007)

Résultat net provisoire : **EUR 338,77 millions** (30 juin 2007)

Emploi : **10 712 personnes** (30 juin 2007)

Nombre d'organismes de titrisation agréés : **14** (31 juillet 2007)

Emploi total dans les établissements surveillés : **36 749 personnes** (31 décembre 2006)

Emploi total dans les établissements surveillés : **37 647 personnes** (31 mars 2007)

Emploi total dans les établissements surveillés : **38 342 personnes** (30 juin 2007)

Newsletter de la CSSF

Conception et rédaction : Secrétariat général de la CSSF

110, route d'Arlon, L-2991 LUXEMBOURG

Tél. : (+352) 26 251 237 / 327

E-mail : direction@cssf.lu

Site Internet : www.cssf.lu